

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation 20/02/2018	Nombre de membres en exercice :	11
	Nombre de membres Présents :	6
	Nombre de membres Absents :	5
Date Affichage 20/02/2018	Nombre de procurations :	0
	Nombre de votants :	6

Séance du 26 février 2018

L'an deux mille dix huit le vingt six février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., GOMES D, POROLI F, PERARNAUD C,
Absents excusés : VERGES B

Objet de la Délibération**DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX COMMUNAUX**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi concernant les travaux de mise en accessibilité PMR et mise en sécurité de la voirie D118.

Pour l'exercice 2018, il est proposé de réaliser les travaux précités pour un coût prévisionnel de **56 135.80€ HT**.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux voirie	28 757.80€	Autofinancement (20%)	11 227.16
		DETR 2018	40 908.64
Achat bordure	2 028€	Département-Amendes de police	4 000
Pose dallage	25 350€		
TOTAL	56 135.80€	TOTAL	56 135.80€

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 ;

VU la circulaire de M. le Préfet du département des Pyrénées-Orientales en date du 22 janvier 2018 relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'année 2018

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe LOOS, Maire de la commune,

VU le dossier technique préparé par La Colas, ainsi que le plan de financement;

CONSIDÉRANT que la commune est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux, en vertu des textes précités ;

2018-D009

Envoyé en préfecture le 27/02/2018

Reçu en préfecture le 27/02/2018

Affiché le



ID : 066-216600825-20180226-2018_D009-DE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

ADOPTÉ le plan de financement du projet de travaux de réfection de voirie, tel qu'exposé ci dessus

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 27 février 2018

Le Maire,
LOOS Philippe.

